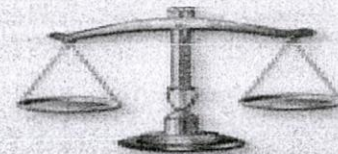




REPUBLIQUE DU NIGER  
COUR D'APPEL DE NIAMEY  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY



COMPTE RENDU D'AUDIENCE DE CONCILIATION ET CONTENTIEUSE DU 18 OCTOBRE 2023

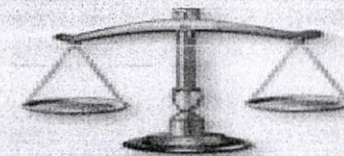
Président : Maman Mamoudou Kolo Boukar  
Juges Consulaires : Gerad Antoine Bernard Delanne  
Oumarou Garba  
Greffier : Mme Abdoulaye Balira

N°	RG	DEMANDEUR(S)	DEFENDEUR(S)	RÉSULTATS
<b>CONCILIATION</b>				
<b>AFFAIRES</b>				
01	233/23	Sonibank	Soumana Hamani	-Constate l'échec de la conciliation ; -Constate que le dossier n'est pas en état d'être jugé ; -Renvoie le dossier à la mise en état devant le juge Kolo Boukar.
02	333/23	Sonibank	Moussa Sani Abarchi	-Constate l'échec de la conciliation ; -Constate que le dossier n'est pas en état d'être jugé ; -Renvoie le dossier à la mise en état devant le juge Kolo Boukar.
03	334/23	Sonibank	Abdoul Aziz Paraiso François	-Constate l'échec de la conciliation ; -Constate que le dossier n'est pas en état d'être jugé ; -Renvoie le dossier à la mise en état devant le juge Kolo Boukar.
04	336/23	La Société Shine Technology	La Société Niger Télécom SA	Radie la procédure pour non comparution de la demanderesse et de son conseil.
05	330/23	M. Abdoulaye Baby Bouya	Le Conseil Danois pour les Réfugiés (CDR)	-Constate l'échec de la conciliation ; -Constate que le dossier n'est pas en état d'être jugé ;





REPUBLIQUE DU NIGER  
COUR D'APPEL DE NIAMEY  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY

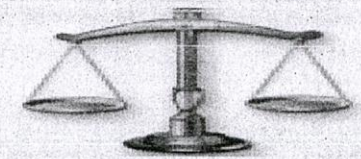


				-Renvoie le dossier à la mise en état devant le juge Kolo Boukar.
06	326/23	Sonibank SA	Boubacar Issa	-Constata l'échec de la conciliation ; -Constata que le dossier n'est pas en état d'être jugé ; -Renvoie le dossier à la mise en état devant le juge Kolo Boukar.
07	329/23	Foulanzam SARL	Le COHO	
08	323/23	Foulanzam SARL	COHO ; L'état du Niger ; La Compagnie de Transport Aerien Max-Air	-Ordonne la jonction des deux procédures ouvertes sous le numéro 323 et 323 pour être retenu sous le numéro unique 323 ; -Renvoie à l'audience de conciliation du 25/10/2023 pour production de sa lettre de dépôt par le cabinet Djermakoye.
09	331/23	Zamani Télécom SA	Canal+ Niger SA	Renvoie au 25/10/2023 pour même motif
10	194/23	La Société Gonci –Niger SARL	La Banque International pour l'Afrique (BIN)	Renvoie au 31/10/2023 pour même motif
11	324/23	La Société GSD	La Société Manutention Africaine Niger SASU	Renvoie au 1 <sup>ER</sup> /11/2023 pour même motif
	343/23	Delta Route SARL	Société Betelcom SARL	Renvoie au 25/10/2023 pour conciliation
12				





REPUBLIQUE DU NIGER  
COUR D'APPEL DE NIAMEY  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY



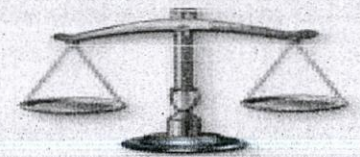
CONTENTIEUX (AFFAIRES DU JOUR)

01	274/23	AD Elh Kalilou Sekou Koita	Sékou Oumarou Koita	Renvoie au 31/10/2023 pour la SCPA IMS
02	209/23	La Société CMA,GCM Niger SARL	Benco Tradind et Safarelec	Statuant publiquement, contradictoirement par jugement avant dire droit ; -Ordonne un complément d'information à l'effet de demander à la douane (bureau Niamey Route) de renseigner le tribunal sur les dates d'arrivée et de sorties des camions et conteneurs objet du litige. -Reserve les dépens. -Renvoie au 31/10/2023 pour reprise des débats.
03	275/23	Mr Moussa Siddo	Université Internationale KAAT	Délibéré au 1 <sup>ER</sup> /11/2023
04	161/23	SACBA/TP	ALI Boubacar Ould Rhissa	Délibéré au 1 <sup>ER</sup> /11/2023
05	109/23	Farouk Ibrahim	La Socogem SA	Renvoie au 31/10/2023 pour transaction
06	84/23	Mr Issa Mahamadou	Mrs Nourredine Alisses	Renvoie au 31/10/2023 pour même motif
07	308/23	Société Manal SARLU	Mr Hassan Khatari Youssouf	Renvoie au 1 <sup>ER</sup> /11/2023 pour la SCPA LBTI





REPUBLIQUE DU NIGER  
COUR D'APPEL DE NIAMEY  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY



08	152/23	Mme Seydou Salifouzé Kadi	Orabank Niger	Renvoie au 1 <sup>ER</sup> /11/2023 pour même motif
09	315/23	Mr Souley Tamirou	Société Proxifina Niger SA	Renvoie au 1 <sup>ER</sup> /11/2023 pour les parties
<b>DELIBERES DU JOUR</b>				
01	238/23	Société Ola Energy Niger	Ayants droit Ousmane Djibrilla Maiga	Délibéré prorogé au 31/10/2023
02	164/23	Entreprise Aghali Construction BTP/H	Société Géophysique Compagnie	Délibéré prorogé au 31/10/2023

Arrêté le présent rôle à 23 dossiers  
Niamey, le 18 Octobre 2023

Le Greffier en Chef

